

Nancy, le 31 août 2023

Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux  
Inspecteurs de l'Éducation Nationale du second degré

à

Mesdames et messieurs les professeurs de d'Éducation Physique et Sportive  
S/C de madame ou monsieur le Chef d'Établissement

### Partie commune

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour votre implication et votre engagement constant lors de l'année scolaire écoulée et des différentes sessions d'examens. Ayant à cœur de vous accompagner dans vos missions et la réussite des élèves, nous vous rappelons les priorités pédagogiques définies par la [circulaire de rentrée 2023](#) :

ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024

**UNE ÉCOLE  
QUI INSTRUIT,  
ÉMANCÍPE ET  
PROTÈGE**



#### **Une école qui instruit, en remettant les savoirs fondamentaux au cœur des apprentissages**

- La maîtrise des savoirs fondamentaux reste une priorité nationale, transversale, qui concerne tous les champs disciplinaires au-delà du français et des mathématiques, de l'école aux lycées et aux classes du supérieur ;

- La nouvelle sixième entre en application et comprend deux volets : l'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français et « Devoirs faits » obligatoire pour tous les élèves ;
- Au cycle 4, le dispositif « découverte des métiers » est généralisé ;
- Au lycée, le tronc commun est renforcé avec 1h30 de mathématiques en Première générale pour les élèves ne suivant pas l'enseignement de spécialité ;
- La réforme de la voie professionnelle, mise en œuvre dès cette rentrée, vise à soutenir la double ambition de l'insertion et de la poursuite d'études ainsi que la lutte contre le décrochage pour assurer la qualification du plus grand nombre.

#### **Une école qui émancipe et favorise l'épanouissement des élèves**

Cet objectif passe notamment par :

- La pratique d'une activité physique et sportive régulière soutenue par deux événements majeurs en France : la coupe du monde de rugby et [les Jeux Olympiques et Paralympiques](#) ;
- La généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle grâce à l'extension de la part collective du "Pass culture" aux classes de sixième et de cinquième ;
- L'engagement des élèves de lycée dans le cadre de la formation à la citoyenneté, appuyé par le label "classe engagée" et le label "lycée engagé". Pour les classes impliquées, le projet pédagogique s'articule en particulier sur un séjour de cohésion du SNU.

Ce travail, grâce aux différents parcours éducatifs, permet de contribuer à la « lutte contre les inégalités sociales et scolaires », en continuant et en amplifiant les dispositifs déjà mis en place dans l'académie et en favorisant la mixité sociale.

#### **Une école qui protège les élèves et les personnels**

Cette « priorité absolue » se traduit par :

- La lutte contre le harcèlement (avec le déploiement obligatoire du programme pHARe dans tous les établissements, écoles, collèges **et lycées**) et contre toutes les formes de pression et de prosélytisme, pour la défense des valeurs de la République ;
- L'inclusion scolaire ainsi que la protection de la santé renforcée par l'éducation à la sexualité ;
- La protection des personnels, notamment avec l'appui des CRH de proximité mais aussi en prévenant les risques numériques et [en promouvant la cybersécurité](#).

Le CNR Éducation "Notre école, faisons-la ensemble" donne les moyens aux équipes de mettre en œuvre des projets permettant une école plus exigeante, plus émancipatrice et plus protectrice.

Nous vous rappelons que tous les personnels peuvent être accompagnés dans l'appropriation de ces priorités pédagogiques par la formation. Pour la quatrième année consécutive, Réseau Canopé Grand- Est propose un plan de formation de rentrée entièrement organisé à distance et composé de 15 parcours thématiques : [Plan de formation à distance de rentrée 2023-2024 - Réseau Canopé \(reseau-canope.fr\)](#). Le Programme Académique de Formation est ouvert à l'abonnement jusqu'au 20 septembre inclus, puis à la préinscription jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre inclus. Il comprend une quarantaine de cycles thématiques et métiers, tous accessibles sur le site de l'EAFC : [EAFC - L'offre de formation à l'échelon académique | Académie de Nancy-Metz — Région académique Grand-Est \(ac-nancy-metz.fr\)](#).

Les corps d'inspection, conscients de tout le travail que vous accomplissez au quotidien, vous accompagnent et vous soutiennent dans vos missions indispensables pour la concrétisation de ces priorités. Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire.

**Les IA-IPR et les IEN2D de l'Académie de Nancy-Metz**

## Partie disciplinaire EPS :

**Édito** : Pour débiter cette lettre de rentrée, je souhaite tout d'abord remercier chaleureusement les quatre collègues qui m'ont assisté durant la dernière année scolaire. J'en profite pour saluer le travail et la carrière remarquables d'Isabelle SCHAEFER qui fait désormais valoir ses droits à la retraite. Plus largement, merci à tous les collègues qui ont terminé leur carrière. Enfin mes pensées vont également vers ceux qui nous ont quittés ou qui combattent la maladie.

Cette rentrée marque **un certain nombre de changements** au sein du groupe des IA-IPR EPS. En effet, Sébastien MEYER et Kristian WALCZAK ont brillamment réussi le concours d'IA-IPR EPS et sont affectés dans notre académie. Pour ma part, j'occuperai le poste de directeur de la pédagogie du rectorat au sein du cabinet de Monsieur le recteur. Je poursuivrai toutefois certaines missions en EPS et resterai en appui de mes collègues. Pour cette raison, Amelle CHOUIKH, qui ne s'est pas engagée sur le concours, occupera quant à elle un poste de faisant-fonction à temps plein.

Nous tenons par ailleurs à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui nous accompagnent chaque année dans le pilotage de la discipline **et** qui nous permettent de vous accompagner dans notre volonté commune d'offrir une EPS de qualité à nos élèves. Ainsi, merci aux chargés de missions, à Sandrine DELANGRE (Conseillère en Ingénierie de Formation : CIF), aux CPD EPS, aux PFA, aux formateurs, aux responsables de secteurs, aux tuteurs, aux membres de la CAHN, ainsi qu'à nos collègues cadres UNSS et aux coordonnateurs de districts.

Plus largement, **merci à vous tous enseignants** qui œuvrez au quotidien à nos côtés au service de nos élèves, de notre discipline et de notre institution.

Enfin, cette année sera celle des **JOP de Paris 2024** et de leur héritage, marquée dans notre académie par de nombreux temps forts que vous retrouverez sur le document suivant « [les 24 temps forts](#) ». Nul doute que vous saurez mettre en lumière cet événement planétaire. Notre ambition sera aussi d'affirmer le rôle de l'EPS et plus largement de l'activité physique et du sport dans la réussite et le bien-être de tous les élèves.

Pour finir je vous rappelle que vous avez **jusqu'au 15 septembre 2023** pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt concernant le programmes de billetterie populaire ministériel des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 « **Ma classe aux jeux** » sur [démarche simplifiée](#). 500 places par département seront accessibles



Laurent Hoppé

❖ **Carte des formations** : Nous invitons les établissements qui souhaitent faire évoluer leur offre de formation à prendre notre attache **avant les congés d'automne**.

- **Enseignement de spécialité EPPCS** : le lycée Pierre Mendès France d'Épinal ouvre à cette rentrée, ce qui porte à 5 le nombre d'établissements proposant l'enseignement de spécialité dans l'académie.
- **Enseignement optionnel EPS** : aucune ouverture à cette rentrée. Nous restons donc à 28 établissements.
- **Unité Facultative dans le Secteur Sportif** : 5 ouvertures pour la rentrée (LP Rosa Parks Thionville, LP Félix Mayer Creutzwald, LP Marie Immaculée Nancy, LP Pierre de Coubertin Nancy et LP Claude Daunot Nancy), ce qui porte à 16 le nombre d'établissements.
- **Mention complémentaire Animation Gestion dans le Secteur Sportif** : aucune création. Nous restons à 2 établissements.
- **Mention complémentaire Encadrement dans le Secteur Sportif** : 1 ouverture au LP Émile Zola de Bar-Le-Duc.

- **Sections Sportives scolaires** : nous avons 321 sections sportives scolaires dans l'académie à la rentrée 2023.
- **Sections d'Excellence Sportives** : elles sont au nombre de 21 dans l'académie à la rentrée 2023.
- **Label « Génération 2024 »** : nous avons 267 établissements labélisés en cette rentrée.
- **Dispositif « 2 heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive en collège »** : nous aurons 24 collèges engagés dans l'académie à la rentrée. Les collèges qui souhaitent s'y engager peuvent encore le faire auprès d'Amelle Chouikh.

#### ❖ **Formation des enseignants :**

- La mise en place de l'**École Académique de la Formation Continue (EAFC)** se poursuit cette année avec des évolutions au regard de cette première année de test. Toutes les informations vous parviendront dans le Mémento de la formation continue que nous vous transmettrons début septembre. **Pour rappel les pré-inscriptions pour la 1ère période sont à faire avant le 1er octobre à 23h.**
- Les inscriptions aux formations de **préparation aux concours (CAPEPS et Agrégation internes)** sont accessibles **dès à présent**. Toutes [les informations sur cette page](#). Nous encourageons tous les contractuels (CAPEPS interne) et enseignants (Agrégation interne) intéressés à s'inscrire. Un grand merci à nos formateurs.

#### ❖ **Examens :**

- **Commission académique d'harmonisation des notes** : La CAHN et les sous commissions du mois de juin nous ont permis de faire un premier bilan de cette année normale d'examen. Tout s'est déroulé correctement et la commission n'a procédé qu'à 5 harmonisations de notes. En revanche, nous avons noté **un certain relâchement** concernant la qualité des dossiers établissements en bac GT lors des sous commissions mettant en difficulté vos collègues. Nous attirons votre attention sur le fait que **les sous-commissions ne sont pas là pour décider à votre place mais pour vérifier que les décisions que vous avez prises ne comportent pas d'erreurs**. De ce fait, nous réinstaurerons l'enquête de la DEC après chaque trimestre dans laquelle votre chef d'établissement devra dénombrer tous les cas à traiter (DI, AB, inaptés totaux, rattrapage...).
- **Les référentiels d'EPS aux examens**. Pour l'année à venir :
  - Nous vous communiquerons la liste des tous les référentiels validés par EPLE et par examen. Merci de faire part des éventuelles erreurs à [Laurent KAISER](#).
  - Nous proposons aux établissements qui souhaitent faire évoluer leur offre de formation (modification d'une APSA, création d'une nouvelle APSA) de faire remonter les référentiels concernés à [Laurent KAISER avant les vacances d'automne](#).
  - Nous proposerons sur le site académique une banque de référentiels par examen et par CA.
- **Saisie des notes** : EPSNET cèdera sa place à un module intégré dans Cyclades pour la remontée des notes à partir de la session 2024. Des précisions vous seront apportées dans le Mémento des examens.

#### ❖ **OPEPS :**

- Cet outil académique sera reconduit afin de disposer d'une cartographie précise de l'EPS dans l'académie. Il nous permet de cibler finement le pilotage de la formation continue (parkour, football scolaire, savoir nager, cross-training, hip-hop...), des examens, ... Nous vous remercions pour l'attention que vous y portez d'année en année. Le retour du fichier est attendu pour le **29 septembre 2023**.

#### ❖ **Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) :**

- **Évolutions réglementaires :**
  - Revalorisation salariale :
    - ISOE multiplié par 2 ;
    - Prime d'attractivité dans les 15 premières années de carrière et extension aux professeurs stagiaires ;
    - Création d'une prime défiscalisée pour exercer une mission complémentaire dans le cadre du PACTE.
  - Promotions à la classe exceptionnelle :

- 2023 : le « contingentement » passe de 10 à 10,5%. Par ailleurs l'accès au tout dernier échelon « échelon spécial » n'est plus limité non plus ;
- 2024 : « contingentement » est supprimé au profit d'un taux de promotion comme pour l'accès à la « hors classe ».

- Les rendez-vous de carrière (RVC) se poursuivent et concerneront cette année **une quarantaine d'enseignants** d'EPS certifiés ou agrégés de l'enseignement public et privé. Pour rappel, si lors de votre rendez-vous de carrière, vous souhaitez nous communiquer des éléments, [des outils sont à disposition sur notre site académique](#). Ce ne sont que des « outils » et n'ont rien de prescriptifs. Des cadres personnels peuvent être utilisés également mais **en tout état de cause, des documents permettant de comprendre la démarche enseignante sont à fournir**.

Par ailleurs un « [document de référence](#) » est également proposé par le ministère et peut être renseigné et transmis aux évaluateurs (IPR et chef d'établissement).

Pour l'année écoulée, nous avons réalisé **66 rendez-vous de carrière** : 21 au 6<sup>ème</sup> échelon, 15 au 8<sup>ème</sup> échelon et 30 au 9<sup>ème</sup> échelon.

- Les visites d'accompagnement se poursuivent également et concernent principalement les enseignants de la hors classe, les professeurs contractuels, les professeurs stagiaires, en détachement et les agents qui ont bénéficié d'un PIAP. Pour ces visites les mêmes consignes que pour les RVC sont données en termes de documents à fournir. Jérôme CRÉMONI, chargé de mission, aura principalement la charge de ces visites et sera épaulé par les IA-IPR EPS.
- Promotion : Depuis la mise en place du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération), l'avancement de carrière s'échelonne sur 3 grades : classe normale, hors classe et classe exceptionnelle. S'agissant notamment de la classe exceptionnelle ou de l'échelon spécial de la classe exceptionnelle **nous invitons les enseignants à renseigner leurs profils sur [lprof](#)** pour porter à la connaissance de l'administration les éléments de valorisation liés à leurs parcours professionnels autres que ceux dont elle dispose déjà (missions internes ou externes à l'établissement). Cette année ont été promus :

2022-2023	Public				Privé			
	PEPS		Agrégés		PEPS		Agrégés	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Hors classe (HCL)	27	22	4	3	4	2	/	/
Classe Exceptionnelle (CE)	10	8	1	0	2	0	/	/
Échelon spécial de la CE	<i>En cours</i>							
Liste d'aptitude des agrégés (LA)	1	0	/	/	0	0	/	/

- Lauréats de concours : Nous adressons nos **félicitations aux lauréats** des différents concours de recrutement EPS issus de l'académie :

Concours	Public		Privé		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Agrégation externe	0	0	/	/	0
Agrégation interne / CAER	0	2	0	0	2
CAPEPS externe / CAFEP	12	8	0	0	20
CAPEPS interne / CAER	1	2	1	1	5

- Stagiaires : Cette année nous aurons un grand nombre d'étudiants et de professeurs stagiaires. S'agissant des lauréats de concours, **plusieurs d'entre eux (1/3) viennent d'autres académies**. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre académie.

<b>Fonctionnaires Stagiaires à temps-plein (FS-TP), lauréats de concours</b>	44
--	----

Fonctionnaires Stagiaires à mi-temps (FS-MT), lauréats de concours	2
Étudiants en Pratique en Responsabilité (EPR) de Master 2	23
<b>Total</b>	<b>69</b>

Nous remercions chaleureusement les enseignants qui accompagnent ces stagiaires en tant que tuteurs. Votre travail est essentiel à leur entrée dans le métier.

➤ Mutations :

**30 professeurs rejoignent notre académie à l'issue du mouvement interacadémique.** Nous leur souhaitons également la bienvenue dans notre belle région.

Au cours du mouvement intra-académique, **71 enseignants ont obtenu une mutation en EPS :**

Année scolaire	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges
2023	21	8	36	6
2022	16	4	31	20

❖ Ressources :

- Nous vous invitons plus que jamais à consulter le [site EPS académique](#) qui dispose d'une mine d'informations et des ressources régulièrement enrichies. Il a été rénové pour cette rentrée.
- La [chaîne YouTube EPS de l'académie](#) (1430 abonnés) propose de plus en plus de vidéos à destination des élèves et des enseignants. Des tutoriels et des outils clés en main permettent de charger des lots de vidéos libres de droits et les QR codes associés directement sur vos tablettes établissements.
- Les **Mémentos de l'académie** (Réglementation, coordonnateur APSA, Sections Sportives Scolaires et d'Excellence, Sportif de Haut Niveau, Formation Continue, examens) vous seront transmis progressivement au fil du mois de septembre et seront comme toujours disponibles sur le site.

❖ Sport scolaire et UNSS :

- Nous tenons à **remercier chaleureusement Julien CHOFFART** pour son engagement au service du sport scolaire à la tête du service départemental UNSS de Moselle depuis 8 ans. Il rejoint un poste en établissement à la rentrée. Merci également à **Laurent MANGARD** (directeur départemental adjoint de l'UNSS Moselle) qui occupe désormais le poste de directeur régional UNSS de l'académie de Bordeaux.
- Le service régional utilisera [un Padlet](#) pour diffuser ses informations.
- Nous accueillons deux nouveaux cadres à la rentrée. Nous leur souhaitons dès à présent la bienvenue :
  - **Arnaud JECHOUX** : directeur départemental UNSS de Moselle.
  - **Delphine TIRLICIEN** : directrice départementale adjointe UNSS de Moselle.

❖ APPN à environnement spécifique :

- Pour toute Activité Physique de Pleine Nature à environnement spécifique proposée dans votre établissement vous devrez renseigner et envoyer un [dossier](#) pédagogique à [Nicolas AUBIN](#) avant validation par l'inspection.
- Nous rappelons que chaque projet a une **durée de validité limitée à 3 ans**. La date d'échéance est spécifiée sur la fiche navette qui est retournée lors de la validation du projet. En cas de doute, prenez l'attache de [Nicolas AUBIN](#).

❖ Calendrier :

- Tout au long du mois de septembre, généralement le lundi, l'équipe des IA-IPR EPS de l'académie enverra différents documents de rentrée à destination des professeurs d'EPS selon le calendrier suivant :
  - **Le jeudi 31 août** : la lettre de rentrée, l'organigramme, [les 24 temps forts JOP académiques](#) et le guide réglementaire,

- **Le lundi 04 septembre** : la procédure et le document d'aide à la saisie OPEPS,
- **Le lundi 11 septembre** : le mémento de la formation des enseignants,
- **Le lundi 18 septembre** : les mémentos sportifs (mémentos SSS et SES),
- **Le mercredi 20 septembre** : les informations « Génération 2024 »,
- **Le lundi 25 septembre** : le mémento des SHN
- **Le lundi 02 octobre** : le mémento des examens.

**En vous souhaitant à toutes et à tous une excellente rentrée et une très bonne année scolaire, nous vous prions d'agréer, cher(e)s collègues, l'assurance de notre considération distinguée.**

Amelle CHOUIKH



Laurent HOPPÉ



Sébastien MEYER



Kristian WALCZAK

